

MODULE FISCALITÉ

OBJECTIFS

S'initier à la fiscalité
Maîtriser les particularités et difficultés fiscales et remplir efficacement les déclarations.

COMPÉTENCES VISÉES :

À l'issue de cette formation, vous serez capable :
- de maîtriser les difficultés fiscales usuelles et maîtriser les particularités fiscales françaises

PRÉREQUIS

Avoir des notions en fiscalité

PUBLIC

Responsable d'établissement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mises en situations, PowerPoint, vidéos.

COMPLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

Formation participative dans laquelle les participants pourront transposer les acquis avec des mises en situations

NOMBRE D'HEURES

2 jours (14h00) - 9H00-12H00/ 13H30-17H30

COÛT DE LA FORMATION

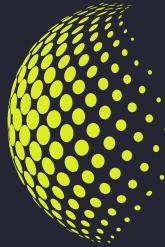
700 € HT

MODALITÉS D'ORGANISATION

12 stagiaires

PROFIL ANIMATEUR(S)

Cette formation est assurée par un fiscaliste



PROGRAMME

1. MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION LIÉE À LA T.V.A

- 1.1 Les difficultés fiscales et les particularités : exceptions, droits à déduction, types de récupération.
- 1.2 La territorialité (opérations intracommunautaires, importations, exportations) :
 - sur les biens.
 - sur les prestations de service.
- 1.3 Les opérations complexes et triangulaires.

2. DÉTERMINER LE RÉSULTAT FISCAL

- 2.1 Le mécanisme et le calcul du résultat fiscal.
- 2.2 Maîtriser les charges non déductibles et les produits non imposables.
- 2.3 Les retraitements.
- 2.4 La gestion fiscale des déficits ordinaire, amortissements réputés différés, le report en arrière.
- 2.5 Remboursement anticipé des créances de carry back.
- 2.6 Dresser les états fiscaux.

3. MAÎTRISER LE CALCUL DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

- 3.1 Rappels concernant la CET, la CFE, la CVAE.
- 3.2 Déterminer la valeur locative foncière.
- 3.3 Le contrôle des avis d'imposition.
- 3.4 Cerner les réductions, les abattements, les dégrèvements, les plafonnements et les écrêtements

4. PRÉVENIR LE CONTRÔLE FISCAL ET Y FAIRE FACE

- 4.1 Comment s'y préparer ?.
- 4.2 Les droits du contribuable.
- 4.3 Les redressements et actions en recouvrement.
- 4.4 Les réclamations du contribuable.

5. INTRODUCTION À LA FISCALITÉ DES GROUPES ET À L'INTÉGRATION FISCALE